

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du samedi 18 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le samedi 18 octobre à 9 heures 10, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre - Mr CAZAUX Alain - Mr SAMARAN José - Mme CAYLA Jeanine - Mr DERVAUX Emmanuel

Absents : Mme SIRET Cécile

Mr CAZAUX Alain se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2025

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu du dernier conseil annexé à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Situation actuelle de la trésorerie

Monsieur le Maire, après une rencontre dans la semaine avec l'inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de Luchon, annonce une trésorerie de 206 000 €. Ce montant est temporaire car il ne tient pas compte, entre autres, des variations liées à l'appartement T2 dont la rénovation s'est achevée en avril 2025.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'encaisser les subventions accordées et dont le solde n'a pas encore été réglé ; ce solde comprend :

- Pour la subvention de la Région : il reste à percevoir 7 700 €, 3 300 € ont déjà été encaissés,
- Pour la subvention du Département : 37 850,88 €,
- Pour la subvention de l'État : 62 000 €.

Le Maire regrette les difficultés, essentiellement administratives, qu'il rencontre pour le versement du solde des subventions, alors que toutes les factures déjà réglées grâce aux prêts contractés, ont été transmises aux services concernés.

Dans un deuxième temps, il faudra honorer les échéances liées aux prêts contractés auprès du Crédit Agricole, à savoir :

- Pour le prêt relais subventions : en mars 2026 : 138 172,39 € (5 766,54 € ont été payés en mars 2025),
- Pour le prêt relais de la TVA : en octobre 2025 : 693,15 €, en octobre 2026 : 20 802,19 €,
- Pour le prêt à moyen terme de 40 000 € sur 20 ans : 2 759,72 € de montant annuel.

Le Maire rappelle au Conseil que la commune est également engagée sur un prêt consenti par le SDEHG sur 10 ans pour l'enfouissement des réseaux route de Baren et donc l'échéance annuelle s'élève à 1 217,60 €.

Projets en cours

*** Périmètre de sécurité et rénovation du captage d'eau potable**

Le Maire annonce que l'arrêté préfectoral qui autorise les travaux a été reçu en Mairie courant juillet 2025.

Il fait suite à la conclusion du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable assortie de deux réserves :

Réserve 1

Les travaux de rénovation au niveau du captage et du réseau d'adduction doivent être évalués et effectivement réalisés conformément à la liste établie par l'hydrogéologue agréé, reprise par l'ARS dans sa notice explicative de janvier 2025, à savoir :

➤ *Pour la rénovation du captage*

- Suppression de toutes les installations existantes (canalisations anciennes et existantes, collecteurs...).
- Réalisation d'un fonçage pseudo-horizontal au sein du massif dans l'axe du thalweg ;
- Mise en place d'une chambre de captage étanche équipée d'une chambre de dessablage, d'un pied-sec, d'un trop-plein et d'une aération.
- Imperméabilisation du thalweg en amont de la chambre de captage, afin d'éviter toute infiltration des eaux de ruissellement.

- Verrouillage de l'accès au captage.
- Installation d'un trop-plein de grilles et d'un clapet interdisant l'entrée des petits animaux et des insectes.
- Installation d'un grillage interdisant l'accès aux animaux et insectes.
- Création d'une clôture barbelée munie d'un portail ferme à clé.

➤ *Pour la rénovation des installations au niveau du réseau d'adduction*

- Remplacement du brise charge : l'ouvrage ainsi créé devra être étanche aux eaux de ruissellement superficiel, verrouillé, muni d'une aération protégée par un grillage pare insecte et d'un trop-plein équipé d'un clapet interdisant l'entrée de petits animaux.
- Rénovation de l'ouvrage de répartition : Il devra être rénové afin de le rendre étanche aux infiltrations et au ruissellement d'eau superficielle. La porte devra être remplacée. Le trop-plein devra être équipé d'un grillage pare insecte et d'un clapet interdisant l'accès aux petits animaux.

Réserve 2

Le coût de l'installation, en entrée du réservoir de 180 m³, d'un turbidimètre couplé à un dispositif de coupure de l'alimentation doit être évalué et les travaux réalisés conformément aux prescriptions techniques de l'ARS, dans sa notice explicative de janvier 2025.

Au sujet de cette deuxième réserve, le Maire informe le Conseil qu'une demande de devis a été faite auprès de Suez pour le transfert de notre turbidimètre du réservoir ancien de 40 m³ au réservoir de 180 m³ ; il devrait permettre, lors d'une trop importante turbidité, de couper momentanément l'arrivée d'eau et d'actionner une pompe à chlore jusqu'au retour d'une eau non troublée.

Le dernier devis pour les seules rénovations des installations de captage et d'adduction présenté par Réseau 31 s'élève HT à 42 241,57 € (ce montant reste encore à actualiser) ; les travaux sont financés à moitié avec la commune de Lège, pour laquelle Réseau31 est délégataire ; en outre, des subventions viennent diminuer le montant à notre charge. Ces travaux devraient démarrer au début de l'année 2026.

Le Maire indique que le filtre de la lampe UV doit être changé tous les deux ans ; pour ce faire, un devis a été établi pour 1 217 €.

* Permis d'aménager de la parcelle A466

Le Maire informe le Conseil que le permis d'aménager la parcelle A466 a été accordé par la DDT.

Les 5 lots pourraient se répartir ainsi :

Lot A - Superficie projetée : environ 1130 m²
dont environ 1115 m² hors zone rouge du PPR

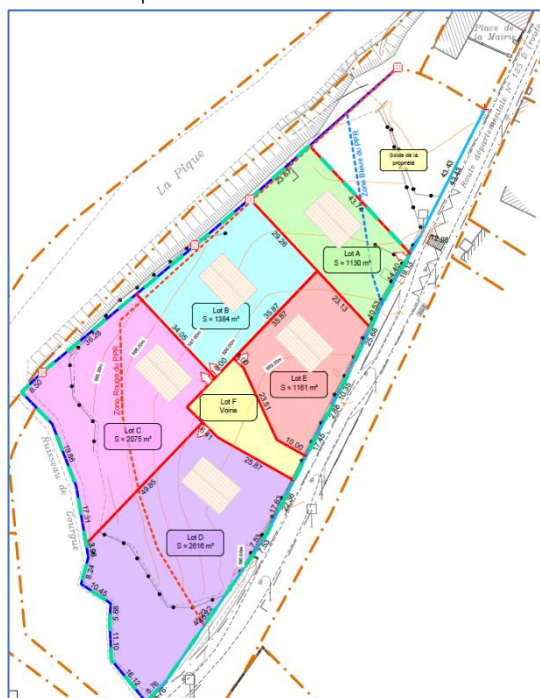
Lot B - Superficie projetée : environ 1384 m²
dont environ 1314 m² hors zone rouge du PPR

Lot C - Superficie projetée : environ 2075 m²
dont environ 905 m² hors zone rouge du PPR

Lot D - Superficie projetée : environ 2616 m²
dont environ 1464 m² hors zone rouge du PPR

Lot E - Superficie projetée : environ 1161 m²

Lot F - Voirie superficie projetée : environ 495 m²



Le bornage des lots sera réalisé par Commingéo le 5 novembre 2025.

Une fois la zone de voirie bornée, l'empierrement de cette dernière sera mené à partir du 10 novembre. Cette dépense sera prise en charge à 80 % par le pool routier.

Il sera ensuite demandé un devis pour viabiliser les lots.

* Pool routier

Dans l'enveloppe accordée à la commune par le Conseil Départemental, outre l'empierrement de la zone de voirie, un caniveau de captage des eaux de pluie sera creusé au niveau des maisons situées aux 342 et 360 de la route de la Pique ; l'évacuation de ces eaux pluviales se fera au ruisseau des Moulettes par une tranchée qui traversera la RD 125D.

*** Débroussaillage des sentiers**

Les sentiers des Coustalats, de la Husse, du Plan, de Héréchou et de Cureille verront le passage d'une épareuse ; une visite du chantier a déjà eu lieu à la suite de laquelle un devis sera établi. Ces travaux devraient intervenir courant novembre.

Appartements communaux

*** Appartement T4bis au niveau supérieur de l'ancienne école**

À la suite du départ des anciens locataires pour le nouvel appartement T2, un diagnostic de performance énergétique a été établi par Luchon Expertise ; ce dernier a classé l'appartement en classe G en raison d'une forte émission de gaz à effet de serre due en grande partie au chauffage des radiateurs et de l'eau sanitaire par une chaudière à fioul. En outre, le diagnostic a constaté que l'isolation des murs du premier niveau et des combles du deuxième niveau que l'on croyait réelle, était en fait inopérante.

Pour remédier à cet état de fait et modifier le classement du DPE, des travaux vont être menés : des devis pour une isolation des murs et combles ont été demandés aux entreprises OLIVEIRA – ROGEL et TOM Plaquiste.

Un devis pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau de l'entreprise THERMONEO d'un montant HT de 12 700 € a déjà été reçu en mairie.

*** Appartement T2 au niveau inférieur de l'ancienne école**

Le Maire informe le conseil que la Région a refusé de verser à la commune le solde de la subvention accordée pour la rénovation, soit 7 700 €.

Les services de la Région expliquent ce refus par le fait que le loyer demandé aux locataires est trop élevé car il ne respecte pas les critères d'intervention du dispositif de soutien au logement communal à vocation sociale : c'est-à-dire que ce loyer mensuel de 450 € est plus haut que le plafond du loyer PLS (Prêt Locatif Social) soit actuellement de 8,94 €/m².

Le maire demande au conseil de baisser le loyer mensuel à 360 € pour respecter ces critères et pouvoir ainsi encaisser le solde de la subvention.

Délibérations à examiner

***Fixation du nouveau loyer de l'appartement T2**

Le nouveau loyer de l'appartement T2 est fixé à 360 € à partir du 1^{er} novembre 2025. Un nouveau contrat de bail prenant en compte cette baisse a été établi et sera annexé à cette délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour approuver le nouveau montant du loyer de l'appartement T2 à 360 euros.

Questions diverses

- ✓ José SAMARAN demande si l'arrachage des haies de la route de Baren près du boviduc est prévu. Le Maire lui répond que ces travaux seront menés courant novembre prochain par l'entreprise de Jean-Claude RUMEAU ; en plus des haies, il est prévu nettoyer au même lieu l'avaloir qui n'est pas opérationnel en cas de fortes pluies ; enfin, il faudra évacuer un arbre qui encombre le sentier de la Litch depuis quelques années et qui empêche des engins d'accéder au ruisseau de la Lich et de la piste de Lège.
- ✓ Alain CAZAUX propose d'étudier la mise en place aux cimetières du village du haut et à celui du Pont de Cazaux, de jardins du souvenir ; ces derniers seront destinés, pour les familles qui le souhaitent, à recueillir les cendres de défunts.
- ✓ Alain CAZAUX donne les prochains évènements de la commune :
 - cérémonie du 11 novembre,
 - concert de Noël par la chorale « Musiques en liberté »,
 - galette des rois avec présentation des vœux aux administrés ; ces derniers se verront proposer, lors de l'invitation, de fournir temporairement des photos d'anciennes et anciens pour constituer un livre de mémoire du village.

La séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire

Jean-Pierre DORE